



LA VEILLE EMPLOI-FORMATION DU CARIF-OREF OCCITANIE

N°552

10/01/2024



veille@cariforefoccitanie.fr



<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>

ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE	1
APPELS A PROJETS	1
APPRENTISSAGE.....	3
COMPETENCES	4
EMPLOI	4
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	5
FORMATION PROFESSIONNELLE.....	5
INSERTION DES JEUNES.....	7
INSERTION : PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP.....	8
SECTEURS D'ACTIVITE - METIERS.....	9
VAE.....	11

ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE

Populations légales au 1^{er} janvier 2021 : 6 022 176 habitants en Occitanie, 4^e région française

PEALAPRAT Christophe, DEMIER Alexandra, *Insee Flash Occitanie*, n°130, Décembre 2023, 6 p.

Au 1^{er} janvier 2021, la région Occitanie devient la 4^e région la plus peuplée de France. La Haute-Garonne et l'Hérault sont les départements de France métropolitaine où la population augmente le plus vite. Malgré la dégradation des soldes naturels, la population augmente en Ariège, dans l'Aude, le Gard, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Elle reste quasiment stable dans les autres départements de la région.

La population progresse fortement dans les communes de Toulouse et de Montpellier qui franchissent respectivement les seuils de 500 000 et 300 000 habitants. À l'inverse, elle recule à Nîmes et à Perpignan, les deux autres communes de plus de 100 000 habitants de la région.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7738157>

Filière aérospatiale du Grand Sud-Ouest : la reprise s'accélère en 2022 dans l'aéronautique, le spatial marque le pas

LABAYE Bruno, REGNIER Virginie, *Insee Analyses Occitanie*, n°145, Décembre 2023, 4 p.

Après un rebond modéré en 2021, l'activité progresse fortement en 2022 dans la filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie). Les effectifs dédiés à la filière aérospatiale augmentent de 4,5 % en 2022, soit 4 900 emplois supplémentaires. Ils se rapprochent de leur niveau d'avant-crise.

Début 2023, les chefs d'entreprise anticipent à nouveau une forte hausse de l'activité sur l'année, et estiment que l'emploi dédié à l'activité aérospatiale augmenterait encore malgré des difficultés croissantes de recrutement.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7733506>

Portrait statistique des cadres - Occitanie

APEC, Décembre 2023, 38 p.

Près de 290 000 cadres travaillent en Occitanie et près de 44 000 demandeurs d'emploi sont à la recherche d'un emploi cadre. Ce portrait statistique rassemble les données disponibles sur les cadres du secteur privé en Occitanie.

<https://corporate.apec.fr/home/nos-etudes/toutes-nos-etudes/portrait-statistique-des-cadres---occitanie.html>

Tour de France des handicaps invisibles - Replays de l'étape d'Occitanie - FIPHFP

Ensemble de ressources relatives à cet événement : supports de présentation, guide du handicap invisible, communiqué de presse, replays...

<https://www.fiphfp.fr/employeurs/ressources-employeurs/centre-de-ressources/tour-de-france-des-handicaps-invisibles-etape-d-occitanie>

APPELS A PROJETS

Campagnes pour l'obtention du fonds pour le développement de la vie associative - Préfecture Occitanie

L'État, avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre une politique destinée à soutenir les associations au moyen d'un levier financier appelé le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA). Chaque année, il se décline dans chaque région sous la forme

de deux appels à projets annuels distincts avec des priorités de financement définies par le niveau national, complétées par celles régionales et départementales :

le FDVA 1 : « formation des bénévoles » : Dispositif financier pour aider les associations qui initient et mettent en œuvre des actions de formation au profit de leurs bénévoles (élus et/ou responsables d'activités

La campagne est ouverte jusqu'au 15 janvier 2024 inclus en consultant le lien suivant : <https://www.ac-montpellier.fr/fdva-1-formation-des-benevoles-mode-d-emploi-en-region-occitanie-122657>

Le FDVA 2 : « financement global de l'association – nouveaux services à la population

La campagne est ouverte jusqu' au 27 février 2024 inclus.

<https://www.ac-montpellier.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-nouveaux-services-mode-d-emploi-en-region-occitanie-122636>

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/L-Etat-soutient-les-associations-lancement-des-campagnes-FDVA>

Prestations de formations qualifiantes et certifiantes des chauffeurs à la conduite de personnalités - Préfecture de Haute-Garonne

Date limite de réponse le 22 janvier 2024

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/prestations-de-formations-qualifiantes-et-certifiantes/ao-9145648-1>

Promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes en situation de handicap - Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Date limite de réponse le 22 janvier 2024

<https://www.avise.org/agenda/un-appel-projets-pour-promouvoir-legalite-des-chances-pour-les-jeunes-en-situation-de>

Accord-cadre pour présélectionner des prestataires afin de réaliser des études quantitatives et qualitatives sur l'emploi et la formation professionnelle au sein des activités du champ d'action d'OCAPIAT

Date limite de réponse le 29 janvier 2024 à 12h00

<https://www.ocapiat.fr/project/accord-cadre-pour-preselectionner-des-prestataires-afin-de-realiser-des-etudes-quantitatives-et-qualitatives-sur-lemploi-et-la-formation-professionnelle-au-sein-des-activite-du-champ-daction-doc/>

Action d'insertion ayant pour support d'activité le nettoyage et l'entretien de la voirie et la collecte des déchets et encombrants - années 2024-2027 - Toulouse Métropole

Remise des offres le 29 janvier 2024 à 12h00 au plus tard

<https://toulouse-metropole.marches-publics.info/avis/index.cfm?fuseaction=pub.affPublication&refPub=MPI-pub-2024001019&serveur=MPI&IDS=4490>

Appel d'offres pour le soutien à l'investissement dans les CFA 2024 - UNIFORMATION

Il s'adresse uniquement aux CFA partenaires et porteurs de dynamiques avérées pour le développement de l'apprentissage dans les secteurs de la Cohésion sociale (champ d'intervention de l'OPCO). Il vise au cofinancement de projets d'investissement engagés en 2024.

Date limite de remise des dossiers de candidature le 1^{er} février 2024

<https://www.uniformation.fr/prestataire/appels-doffre/appe-doffres-pour-le-soutien-linvestissement-dans-les-cfa-2024>

Accompagnement à la création ou reprise d'entreprise - AGEFIPH

Le présent contrat est la délivrance de l'offre de services Agefiph intitulée « Accompagnement à la création (ou à la reprise) d'entreprise », mobilisable par les opérateurs d'insertion au regard des besoins des personnes en situation de handicap qu'ils accompagnent. Certains lots concernent la région Occitanie.

Date limite de dépôt des candidatures le 6 février 2024

<https://agefiph.marches-publics.info/avis/index.cfm?fuseaction=pub.affPublication&refPub=MPI-pub-2023348259&serveur=MPI&IDS=5168>

Appel à projets 2024 en direction des associations nationales agréées Jeunesse et Éducation populaire - Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Les dossiers doivent être adressés sous forme dématérialisée jusqu'au 29 février 2024

<https://www.jeunes.gouv.fr/appel-projets-2024-en-direction-des-associations-nationales-agreees-jeunesse-et-education-populaire>

APPRENTISSAGE

Faciliter la mobilité internationale des alternants. Pour un Erasmus de l'apprentissage – Loi n° 2023-1267 du 27 décembre 2023

Légifrance, Décembre 2023

Cette loi contient trois principales mesures pour lever les freins qui demeurent au développement de la mobilité des apprentis à l'étranger. Elle prévoit :

- de créer dans le code du travail un droit d'option pour l'employeur entre la mise en veille du contrat de l'apprenti pendant les mobilités longues (plus de quatre semaines) ou la mise à disposition de l'alternant auprès de la structure d'accueil à l'étranger ;
- de faciliter la conclusion des conventions de mobilité. La signature de la convention individuelle de mobilité par l'organisme de formation d'accueil ne sera pas nécessaire lorsqu'une convention de partenariat liera déjà cet organisme avec les organismes de formation français (organisme de formation, centre de formation des apprentis - CFA...);
- de garantir à tous les alternants en mobilité un socle de financement de leur protection sociale. Les niveaux de prises en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) seront encadrés par décret, pour les harmoniser. Les frais engagés par les CFA ou les organismes de formation pour la prise en charge de la protection sociale des alternants en mobilité seront obligatoirement compensés par l'opérateur de compétences.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048678296>

Prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation - Décret n° 2023-1354 du 29 décembre 2023

Légifrance, Décembre 2023

Ce texte prolonge jusqu'au 31 décembre 2024 l'aide exceptionnelle versée aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation n'entrant pas dans le champ d'application de l'aide unique aux employeurs d'apprentis.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048729142>

COMPETENCES

Compétences et parcours professionnels, une priorité à chaque étape de la vie - Le 25 janvier 2024 de 14h30 - 15h30 - Centre Inffo

De l'orientation à la reconversion des salariés et demandeurs d'emploi, les professionnels de l'Efop privilégient désormais l'approche par les compétences. Ces professionnels témoignent lors de ce webinar au travers de leur actualité et des projets qu'ils portent.

<https://www.centre-inffo.fr/evenements/webinaire-gratuit-les-competences-une-priorite-a-chaque-etape-de-la-vie-ils-temoignent>

EMPLOI

Le chômage partiel

DARES, Janvier 2024

Au 3^e trimestre 2023, 55 000 salariés seraient en activité partielle chaque mois, après 75 000 au 2^e trimestre 2023.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-chomage-partiel>

L'emploi de salariés détachés en 2022. En légère hausse par rapport à 2021 mais toujours en deçà du niveau de 2019

Dares résultats, n°1, Janvier 2024, 4 p.

Sur l'ensemble de l'année 2022, hors transport routier, 223 300 salariés sont détachés au moins une fois en France par des entreprises étrangères établies à l'étranger et effectuent 646 900 détachements. Le nombre de travailleurs détachés présents à une date donnée, le plus comparable au nombre de salariés en emploi, est en moyenne de 59 300, en nette baisse par rapport à l'avant crise sanitaire (-18 % par rapport à 2019) mais en hausse par rapport à 2021 (+3 %). Le taux de recours aux travailleurs détachés, qui rapporte l'emploi salarié détaché à l'emploi salarié non détaché du secteur privé, est cependant stable à 0,3 %. Ces salariés sont détachés en moyenne 94 jours sur l'année, une durée en baisse de 6 jours par rapport à 2021. Ils exercent principalement dans la construction (42 %) et l'industrie (29 %), et sont majoritairement originaires de l'Union Européenne (70 %).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/lemploi-de-salaries-detaches-en-2022>

LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Légifrance, Décembre 2023, 26 p.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048581935>

Généralisation des emplois francs et création d'une expérimentation à La Réunion - Décret n° 2023-1353 du 29 décembre 2023

Légifrance, Décembre 2023

Ce décret prolonge la mise en œuvre des emplois francs jusqu'au 31 décembre 2024. Il réduit le délai de transmission par l'employeur des pièces justificatives relatives au recrutement d'un emploi franc à un mois.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048729131>

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole

Portail du gouvernement, Décembre 2023, 36 p.

10 ans après la publication de la loi Lamy qui retenait pour la première fois un critère unique de pauvreté pour définir les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), cette nouvelle géographie tient mieux compte de l'évolution des réalités socio-économiques. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Grâce à ce nouveau zonage, 1 362 territoires métropolitains répartis dans tous les départements bénéficieront des dispositifs de la politique de la ville, parmi lesquels : 960 quartiers maintenus voient leur périmètre évoluer - 111 nouveaux quartiers entrants - 40 quartiers sortants (du fait d'une amélioration socio-économique, d'une évolution démographique).

Afin d'assurer que la politique de la ville réponde au plus près des besoins locaux, les préfets pourront continuer à apporter un soutien dans les quartiers sortants, dans le cadre d'un contrat de ville.

Les cinq millions d'habitants résidant dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficieront des dispositifs de la politique de la ville, notamment en matière fiscale, autour des enjeux éducatifs, d'emploi, d'insertion et de développement économique, ou sociaux notamment.

<https://www.ecologie.gouv.fr/nouvelle-carte-des-quartiers-prioritaires-politique-ville>

Observatoire national de la politique de la ville. Rapport 2022

ONPV, Décembre 2023

Panorama de la situation économique et sociale des 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

<http://www.onpv.fr/publications>

LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Légifrance, Décembre 2023

Les mesures pour l'emploi et les entreprises : 3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les aides à l'embauche d'alternants. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048727345>

FORMATION PROFESSIONNELLE

Guide de lecture du référentiel national qualité version 9 - 4 janvier 2024

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Janvier 2024, 42 p.

L'objectif de ce guide est d'apporter des précisions sur le référentiel de certification qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences. Ce référentiel prend notamment en compte les spécificités des publics accueillis, dont les personnes en situation de handicap (PSH) dans une logique d'accessibilité universelle. Cette ambition inclusive s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Le guide mentionne pour chaque indicateur du référentiel :

- le niveau attendu du prestataire pour valider l'indicateur
- des exemples de preuves
- d'éventuelles précisions, notamment en fonction des catégories d'actions (action de formation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, apprentissage) ou concernant les formations certifiantes.

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_lecture_qualiopi_v9_du_8_janvier_2024-2.pdf

Guide méthodologique : digitalisation de modules pédagogiques immersifs transverses

DGEFP, Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Décembre 2023, 59 p.

Ce guide méthodologique s'inscrit dans le Plan de transformation et de digitalisation de la formation. Lancé en réponse à la crise du Covid-19, il met en lumière la nécessité de repenser la formation en intégrant rapidement les avantages des technologies digitales et immersives. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et l'attrait des formations.

Émanant d'une volonté d'expérimentation et de mutualisation, ce guide pratique concrétise une démarche innovante menée sur deux années en collaboration avec divers acteurs de la formation initiale et continue. Ces efforts se sont concentrés au sein de 15 secteurs d'activité prioritaires du Plan France relance et France 2030.

L'outil a été spécifiquement élaboré pour accompagner les établissements de formation engagés dans des projets de création de modules pédagogiques immersifs dédiés à l'entraînement aux gestes professionnels. En capitalisant sur les enseignements et les outils développés au cours de cette expérience unique, le guide vise à soutenir ces établissements dans la mise en œuvre réussie de leurs initiatives digitales. Il contient près de 30 outils et ressources prêts à l'emploi pour passer à l'action : des modèles de supports de réunions, des fiches pratiques, un panorama des technologies existantes et 15 expressions de besoin sectorielles pour vous guider dans la rédaction de vos cahiers des charges.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/investir-dans-les-competences/article/guide-methodologique-modules-pedagogiques-immersifs>

Quatrième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences

DARES, Décembre 2023, 174 p.

Lancé en 2018 avec un budget de près de 15 milliards d'euros pour 5 ans, le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est un programme ambitieux qui vise à accroître et améliorer qualitativement l'effort de formation professionnelle. Au travers de trois axes stratégiques, le PIC affiche une pluralité d'objectifs : former les publics rencontrant des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi, notamment lorsqu'elles sont liées à un faible niveau de qualification ; mieux répondre aux besoins de l'économie française de court terme (secteurs en tension) et de plus long terme (transformations numérique et environnementale par exemple) ; transformer le système de formation professionnelle (ses acteurs, ses outils, ses pratiques) et notamment mieux accompagner les parcours de formation vers la qualification. Le PIC contribue à faire de la France l'un des pays investissant le plus dans la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, celle-ci étant reconnue comme constituant un levier important vers l'emploi. La mise en œuvre du PIC s'est faite dans un contexte plus général de réforme de la formation professionnelle suite à la loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » mais aussi de crise sanitaire qui a conduit à prolonger les fonds sur l'année 2023. La prolongation du PIC dans un cadre révisé à partir de 2024 est désormais actée.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quatrieme-rapport-du-comite-scientifique-de-valuation-du-plan-dinvestissement-dans>

Mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires - Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023

Légifrance, Décembre 2023

Ce texte précise les modalités relatives au référencement des organismes de formation sur la plateforme dénommée « MonCompteFormation », ainsi que celles régulant la sous-traitance de ces organismes de formation référencés dans ce cadre. Il détermine les modalités de contrôle et d'échanges d'information entre la Caisse des dépôts et consignations et les services régionaux de contrôle, participant à la lutte contre la fraude au compte personnel de formation. Il allonge enfin à trois ans le délai de conservation des documents issus de la réalisation des bilans de compétences, afin de les aligner sur le délai de conservation des autres actions déjà mises en œuvre par les services de contrôle en charge de la formation professionnelle.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048729031>

Décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux - Décembre 2023

France compétences, Décembre 2023, 13 p.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/decisions-denregistrement-aux-repertoires-nationaux-decembre-2023/>

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 2^e trimestre 2023

Statistiques et indicateurs, France Travail, Janvier 2024, 8 p.

Le nombre des entrées en formation s'établit à 252 530 au 2^e trimestre 2023, en recul de 22,5% sur un an. Entre avril et juin 2023, 252 530 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont entrés en formation. Le nombre d'entrées en formation enregistre une baisse de 22,5 % sur un an. Cette baisse s'explique notamment par le fort recul des entrées en formations CPF autonome (-41 %, -64 870 entrées).

<https://statistiques.francetravail.org/formation/formpub/220526>

Journée dédiée aux travaux des observatoires de branches et des OPCO - Retour vidéos de la journée du 6 décembre 2023

France compétences, Décembre 2023

Cette journée a permis de mettre en avant les travaux des observatoires à travers différents usages qu'en font les acteurs du champ de la formation professionnelle, de l'emploi et des compétences. A revoir en replay :

- les travaux des observatoires sont mobilisés dans les phases de réflexion et de conception des politiques publiques
- les travaux des observatoires alimentent les acteurs en charge de l'information et de l'accompagnement des parcours professionnels
- les travaux des observatoires alimentent les politiques de certification
- les travaux des observatoires outillent la construction et l'évolution de l'offre de formation

<https://www.francecompetences.fr/ressourcesopmq/>

Bilan qualitatif et quantitatif sur les certifications de branches

MEDEF, Novembre 2023, 83 p.

Quelle place occupent les branches professionnelles dans le paysage des certifications restructuré par la réforme de 2018 ? Cette étude apporte des réponses en dressant un état des lieux de l'offre de certifications proposées par les branches et en détaillant leur stratégie en matière de reconnaissance des compétences. Réalisée en partenariat avec la CPME et l'U2P, elle recense plus de 1 000 certifications de branche.

<https://www.medef.com/uploads/media/default/0020/02/15498-les-certifications-de-branche-etude-complete.pdf>

INSERTION DES JEUNES

Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023

Note d'information de la DEPP, n°53, Décembre 2023, 4 p.

Parmi les lycéens du public et du privé sous contrat, inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2021-2022, de niveau CAP à BTS, plus d'un sur deux (52 %) est toujours en formation l'année suivante. Parmi ceux ne poursuivant pas d'études, 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023, 40 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public. À la sortie d'une formation « services aux personnes (santé, social) », près d'un tiers des lycéens en emploi salarié le sont dans le secteur public.

<https://www.education.gouv.fr/insertion-des-lyceens-professionnels-de-niveau-cap-bts-6-mois-apres-leur-sortie-d-etudes-en-2022-48-380358>

Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 67 % sont en emploi salarié en janvier 2023

Note d'information de la DEPP, n°52, Décembre 2023, 4 p.

Parmi les apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2021-2022, 38 % sont encore en études l'année scolaire suivante, pour l'essentiel à nouveau dans le cadre d'une formation en apprentissage. Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études l'année suivante, 67 % occupent un emploi salarié en janvier 2023, 6 mois après leur sortie, 63 % dans le secteur privé et 4 % dans le secteur public. Le taux d'emploi salarié dans le privé est quasi stable par rapport à la génération précédente (- 1 point). 27 % des sortants travaillent chez l'employeur où ils ont effectué leur apprentissage. L'emploi occupé est un contrat à durée indéterminée (fonctionnaires inclus) dans 60 % des cas.

<https://www.education.gouv.fr/insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-6-mois-apres-leur-sortie-d-etudes-en-2022-380355>

Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2021 de licence professionnelle à 6, 12 et 18 mois

Note flash du SIES, n°31, Décembre 2023, 2 p.

En 2021, près de 50 000 étudiants ont été diplômés de licence professionnelle à l'université, dont un peu moins de 41 000 étudiants français de moins de 30 ans. Au sein de ces derniers, 39,2 % ont poursuivi ou repris des études en France dans les deux années suivantes, contre 39,4 % des diplômés de la promotion précédente (- 0,2 point). Parmi ceux entrés dans la vie active, 82,5 % occupent un emploi salarié en France à 18 mois, contre 81,6 % pour la promotion précédente (+ 0,9 point) pour laquelle l'insertion sur le marché du travail avait été entravée l'année de la diplomation par les effets de la crise sanitaire.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-taux-d-emploi-salarie-en-france-des-diplomes-en-2021-de-licence-professionnelle-6-12-et-18-mois-94044>

Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2021 de master à 6, 12 et 18 mois

Note flash du SIES, n°32, Décembre 2023, 2 p.

En 2021, près de 140 000 étudiants ont été diplômés de master à l'université, dont un peu moins de 96 000 français de moins de 30 ans. Parmi ceux entrés dans la vie active, 78,1 % occupent un emploi salarié en France 18 mois après leur diplomation, contre 74,8 % pour la promotion précédente (+ 3,3 points) pour laquelle l'insertion sur le marché du travail avait été entravée l'année de la diplomation par les effets de la crise sanitaire.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-taux-d-emploi-salarie-en-france-des-diplomes-en-2021-de-master-6-12-et-18-mois-94047>

INSERTION : PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Baromètre de perception de l'emploi des personnes en situation de handicap

IFOP, AGEFIPH, Décembre 2023, 20 p.

6^e édition du baromètre mené par l'IFOP sur la perception de l'emploi des personnes handicapées. Cette édition met en lumière le contexte économique 2023 marqué par la problématique du pouvoir d'achat et une conjoncture moins favorable à l'emploi des personnes handicapées. Elle confirme la persistance de nombreux préjugés et idées reçues sur le handicap. Et souligne toute l'utilité de l'accompagnement par des organismes spécialisés, les référents handicap en entreprise.

Cette édition met en lumière un contexte économique marqué par la problématique du pouvoir d'achat et une conjoncture moins favorable à l'emploi des personnes en situation de handicap. Si le chômage n'est pas la première préoccupation des sondés, le marché de l'emploi apparaît moins dynamique et les employeurs se tournent moins spontanément vers les profils de personnes en situation de handicap.

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/publication-observatoire-6eme-barometre-agefiph-ifop-sur-la-perception-de>

Les politiques publiques du handicap - Faire face à la persistance des stéréotypes, préjugés et discriminations

Vie publique, Décembre 2023, 185 p.

Dans ce rapport sur le handicap en France, la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) propose un résumé de l'enquête sociologique, puis une analyse des politiques publiques du handicap, et enfin un décryptage des préjugés et idées impactant les droits fondamentaux des personnes handicapées.

<https://www.vie-publique.fr/rapport/292380-politiques-publiques-du-handicap-stereotypes-prejuges-et-discriminations>

SECTEURS D'ACTIVITE – METIERS

Liste annuelle des métiers émergents ou en particulière évolution pour l'année 2024

France compétences, Décembre 2023, 3 p.

La Commission de la certification professionnelle a établi la liste annuelle suivante des métiers considérés comme particulièrement en évolution ou en émergence.

- en maintenant l'inscription, pour une durée de un an, des 23 métiers de la liste 2023 (jusqu'au 31 décembre 2024)

- en inscrivant, pour une durée de deux ans, 6 nouveaux métiers dans la liste annuelle (jusqu'au 31 décembre 2025)

https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2023/12/Metiers-en-evolution-ou-en-emergence_2024.pdf

Panorama des métiers de l'audiovisuel

CPNEF-Audiovisuel, Décembre 2023

Rassemblant plus de 70 fiches métiers et fiches emploi repère, cet outil présente les métiers de l'audiovisuel exercés dans les secteurs de la radiodiffusion, de la télédiffusion, de la production de film d'animation, de la production audiovisuelle, de la production cinéma et de la prestation technique image et son.

<https://www.cpnef-av.fr/metiers>

Panorama de la plasturgie et des composites 2022

Polyvia, Décembre 2023, 40 p.

Ce panorama présente notamment le nombre d'entreprises, les effectifs, la crise de l'énergie, volumes de matières plastiques vierges et recyclées transformées et la place des différents procédés de transformation et des marchés de sous-traitance.

<https://www.polyvia.fr/fr/economie/panorama-de-la-plasturgie-et-des-composites-2022-0>

Rapport 2023 de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique

OPTL, Décembre 2023, 116 p.

Cette édition 2023 du rapport OPTL dresse le bilan de l'emploi et de la formation dans les transports et la logistique après une année 2021 sous le signe d'une forte croissance. Le début de l'année 2022 a été une période marquée par la persistance de la cinquième vague de la Covid-19, caractérisée notamment par des pénuries continues de composants pour les véhicules.

Outil de diagnostic et de repérage des évolutions de la Branche des transports et de la logistique en termes de qualifications professionnelles, l'Observatoire propose plusieurs focus dans son édition 2023 sur différents enjeux auxquels la Branche s'efforce de répondre : l'organisation et les conditions de travail, les postes non pourvus et le nouveau Contrat de qualification professionnelle – CQP – Opérateur quai de messagerie.

<https://www.opcomobilites.fr/actualites/detail/publication-du-rapport-optl-2023-le-bilan-emploi-formation-dans-les-transport-et-la-logistique>

Les guides métiers territoriaux

CNFPT, Décembre 2023

Afin de valoriser la diversité et l'attractivité des métiers territoriaux, le CNFPT et la FNCDG publient une quinzaine de guides métiers présentant les fonctions, activités, voies d'accès et perspectives d'évolution pour chacun des métiers suivants : ATSEM, Acheteur, Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Agent de restauration, animateur territorial, Bibliothécaire, Conseiller en prévention des risques professionnels, Directeur financier, Educateur de jeunes enfants, Gardien-Brigadier de police municipale, Ingénieur, Instructeur des autorisation d'urbanisme, Juriste territorial, Secrétaire de mairie, Travailleur social.

<https://www.cnfpt.fr/s-informer/nos-actualites/le-fil-dactu/decouvrez-guides-metiers-territoriaux/national>

Panorama économique, enjeux de développement et compétences du secteur de la coutellerie française

Observatoire paritaire de la Métallurgie, Décembre 2023, 99 p.

Cette étude, réalisée en partenariat avec la Fédération Française de la Coutellerie, a plusieurs objectifs :

- dresser un panorama économique du secteur de la coutellerie en France ;
- préciser les besoins et les attentes des entreprises de coutellerie pour répondre aux enjeux futurs ;
- proposer des préconisations pour favoriser le développement pérenne des entreprises et des emplois dans le secteur.

Cette étude caractérise les entreprises de coutellerie : les Couteliers « industriels » (PME productives réalisant tout ou partie de leur production en France), les Artisans / artistes de coutellerie et les Éditeurs (entreprises externalisant la production, se concentrant sur la commercialisation de leurs produits). Les filiales commerciales de fabricants étrangers actives sur le territoire sont intégrées au périmètre de réflexion, ainsi que les sous-traitants de spécialité (forges, injections plastiques, fabrication de manches...).

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/analyses-previsions/panorama-economique-enjeux-coutellerie-francaise>

Signature du Contrat stratégique de filière « Aéronautique 2024-2027 »

Conseil national de l'industrie, Décembre 2023

La signature du nouveau contrat intervient dans un contexte de production aéronautique en forte croissance. Du fait de cette expansion, la demande de financement est de plus en plus pressante au sein de la chaîne de sous-traitance et parmi les fournisseurs du secteur. La signature de ce contrat stratégique offre une réponse proactive aux défis financiers liés à cette montée en charge de la production. Le CSF « Aéronautique » met l'accent sur trois défis majeurs : la décarbonation de la chaîne de valeur – La réindustrialisation par l'autonomie stratégique et la compétitivité - L'attractivité des métiers de l'industrie.

<https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/actualites/comites-strategiques-de-filiere/aeronautique/signature-du-contrat-strategique-de-filiere-aeronautique-2024-2027>

Validation des acquis de l'expérience - Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023

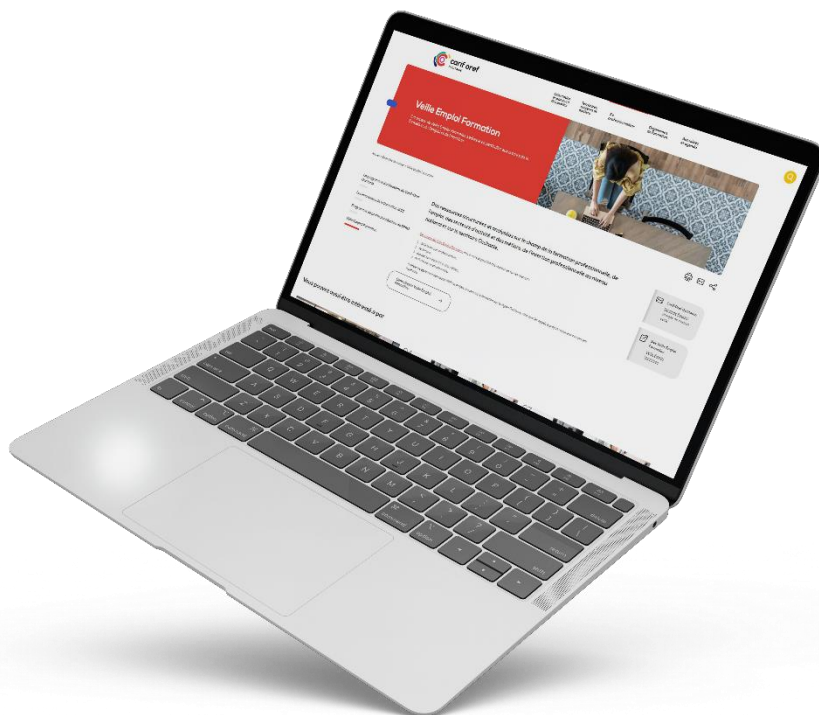
Légifrance, Décembre 2023

Ce texte prévoit les modalités de mise en œuvre des actions permettant la validation des acquis de l'expérience et précise les missions du groupement d'intérêt public « France VAE » notamment dans la mise en œuvre du service dématérialisé permettant aux candidats de débiter leurs démarches en vue de l'obtention d'une certification. Il précise notamment les modalités de collecte, de traitement et d'échange des informations et des données à caractère personnel nécessaires à l'orientation des personnes et au suivi du parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience. Enfin, le texte prévoit que lorsque l'employeur de l'apprenti est un groupement d'employeur, le nombre d'entreprises d'accueil autres que celle qui l'emploie ne peut être supérieur à trois au cours de l'exécution d'un même contrat d'apprentissage.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048679270>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Carif-Oref Occitanie

<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>



La veille emploi-formation du Carif-Oref Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE

Rédaction : Sandrine ROUSSEL

Réalisation : Carif-Oref Occitanie



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen